



L'actualité de l'Assurance Maladie en Isère

14 avril 2025

Un portail unique pour toutes vos démarches d'installation ou de modification de votre situation administrative.

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez déclarer votre installation en Isère, modifier le statut juridique de votre exercice, demander une attestation de conventionnement, ou tout simplement mettre à jour votre dossier administratif ?

Rendez-vous sur le nouveau portail [E-Dem](#)

Ce nouvel outil vous permet :

- De faciliter les échanges de documents administratifs entre les professionnels de santé et l'Assurance Maladie ;
- De centraliser sur un canal unique les demandes administratives des professionnels de santé ;
- D'assurer la réception de dossiers administratifs complets et exploitables par les services de la CPAM de l'Isère ;
- De fiabiliser les traitements et réduire les risques d'erreurs.

Découvrez dès aujourd'hui ce nouveau portail disponible 24h/24, développé pour tous, facile et intuitif.

Très cordialement,

Hélène CARDINALE,
Directrice de la CPAM de l'Isère

Votre adresse mail change ?



Afin de continuer à recevoir les informations de l'Assurance Maladie, signalez votre nouvelle adresse à :
drps.fichier.cpam-isere@assurance-maladie.fr

AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

L'Assurance Maladie de l'Isère
38 045 GRENOBLE CEDEX 9
Tél. : 3608 (service gratuit + prix appel)